

AVERTISSEMENT

Les prix définis dans le présent bordereau sont établis en tenant compte des stipulations de l'ensemble des pièces du marché et notamment du C.C.A.P., du C.C.T.P., du PGCSPS et des plans.

Ils rémunèrent les frais liés à l'ensemble de la main d'œuvre et du matériel nécessaires à la réalisation complète des travaux objet du marché.

Ils incluent les prestations des organismes associés au contrôle interne et externe de l'Entrepreneur et tiennent compte des sujétions liées à l'exécution du contrôle extérieur.

Les prix incluent l'ensemble des essais de convenance, contrôle et d'information relatifs à chaque matériau, dont la réalisation est à la charge de l'entrepreneur.

Ils rémunèrent également les frais liés à la gestion, l'évacuation et le traitement des déchets, conformément aux dispositions de la loi n° 92-646 du 13 Juillet 1992.

Nota :

Le Maître d'Ouvrage considérera que l'Entrepreneur s'est rendu sur le site pour prendre connaissance de la zone d'aménagement et de son environnement afin de tenir compte de l'ensemble des contraintes et des sujétions en découlant pour la définition des différents prix du marché.

SOMMAIRE

I - PRIX GENERAUX.....	4
101.00 Installations de chantier et remise en état.....	4
102.00 Etablissement et gestion du PAQ / SOSED / PAE / PPSPS.....	6
103.00 Etudes d'exécution et de méthodes.....	7
104.00 Dérivation provisoire des eaux.....	8
105.00 Plus-value pour dégâts de crue.....	10
106.00 Pompage, épuisement de fouille, décantation et traitement des eaux.....	11
107.00 Implantation et suivi topographique des ouvrages.....	12
108.00 Aménagement de pistes et plateformes de chantier.....	12
109.00 Confection d'éprouvette béton du contrôle extérieur.....	13
110.00 Dossier de recollement.....	13
111.00 Pêche électrique.....	14
II – DEMOLITION - TERRASSEMENT - STABILISATION DU SEUIL	15
201.00 Déblais avec mise en dépôt, réemploi, reprises, régalage sur site.....	15
202.00 Démolition d'enrochements existants liaisonnés au béton.....	16
203.00 Amenée et repli de l'atelier de palplanches.....	17
204.00 Fourniture de palplanches neuves.....	17
205.00 Purge du linéaire de mise en fiche des palplanches.....	18
206.00 Reprise et mise en fiche de palplanches.....	18
207.00 Mise en place de palplanches (vibrofonçage et battage).....	18
208.00 Recépage des palplanches à la côte finale.....	19
209.00 Remblais avec reprise sur stock - Reconstitution du lit.....	19
III – ARCHE 4 - REALISATION DE LA PASSE A POISSONS	20
301.00 Sous-couche de matériaux concassés 100/200.....	20
302.00 Enrochements pour la réalisation de la rampe de la passe à poissons.....	20
302.10 - Fourniture d'enrochements libres 500/1200 kgs pour assise et rive droite.....	21
302.20 - Mise en oeuvre d'enrochements libres 500/1200 kgs en assise et en rive droite.....	21
303.00 Béton pour percolation des enrochements de fondation toute hauteur.....	21
304.00 Armature HA d'ancrage pour liaisonnement semelle béton et fondation en enrochements percolés.....	22
305.00 Semelle béton de la passe passe à poissons.....	22
306.00 Granulométrie de fond 100/200 scellée à l'avancement dans la semelle béton.....	23
307.00 Fourniture et mise en oeuvre de plots préfabriqués en béton fibré y/c armatures de liaison.....	23
308.00 Muret en béton armé à faces inclinées en délimitation de la passe.....	25
IV – ARCHE 3 - REALISATION DE LA PASSE A CANOES	26
401.00 Sous-couche de matériaux concassés 100/200.....	26
402.00 Enrochements pour la réalisation de l'assise de la rampe de la passe à canoës.....	26
402.10 - Fourniture d'enrochements libres 500/1200 kgs pour assise.....	27
402.20 - Mise en oeuvre d'enrochements libres 500/1200 kgs en assise.....	27
403.00 Enrochements pour la réalisation de la rampe de la passe à canoës.....	27
403.10 - Fourniture d'enrochements libres 500/1200 kgs pour agencement en pavage.....	28
403.20 - Mise en oeuvre d'enrochements libres 500/1200 kgs agencés en pavage.....	28
404.00 Béton pour percolation des enrochements sur 1,50 m finition en pavage.....	28
V – ARCHE 2 et 1 - AMENAGEMENT DES RAMPES DU SEUILS	30
501.00 Sous-couche de matériaux concassés 100/200.....	30
502.00 Enrochements pour l'aménagement des rampes du seuil.....	30
502.10 - Fourniture d'enrochements libres 500/1200 kgs pour rampe du seuil.....	31
502.20 - Mise en oeuvre d'enrochements libres 500/1200 kgs en rampant du seuil.....	31
VI – CHEMIN DE PORTAGE - SIGNALÉTIQUE - PISTE D'ENTRETIEN	32
601.00 Enrochements pour la réalisation du chemin de portage.....	32
601.10 - Fourniture d'enrochements libres 500/1200 kgs pour chemin de portage.....	33
601.20 - Mise en oeuvre d'enrochements libres 500/1200 kgs pour chemin de portage.....	33
602.00 Béton pour percolation des enrochements du chemin de portage.....	33
603.00 Fourniture et pose d'une signalétique de sécurité pour embarcation nautique.....	34
604.00 Débroussaillage, défrichage, déboisement dans l'emprise du DPF.....	35
605.00 Aménagement d'une rampe d'accès - stabilisation ponctuelle de berges - PISTE.....	36

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix H.T. en chiffres
101.00	I - PRIX GENERAUX	
	INSTALLATIONS DE CHANTIER ET REMISE EN ETAT Ce prix rémunère forfaitairement, les installations de chantier définies au CCTP et les prestations définies aux articles 31 et 37 du C.C.A.G et précisées à l'article 35 et 1.1 de l'annexe D du fascicule 65 du CCTG pour l'ensemble des travaux. Il comprend notamment : - les dépenses éventuelles d'achat, de location et d'utilisation des terrains ainsi que les indemnités pour occupation temporaire de terrains ; - l'aménagement et l'entretien des emprises du chantier, des aires de stockage et de manutention ; - les travaux d'assainissement relatifs aux installations ; - <u>les branchements ainsi que les frais de fonctionnement et d'utilisation des réseaux divers (eau, électricité, téléphone) ou l'alimentation en énergie et fluides autonome (groupe électrogène, citernes) ;</u> - l'amenée, le repli, les frais d'exploitation et d'immobilisation de toutes les installations, tous les engins et matériels non rémunérés par des prix spécifiques du présent bordereau de prix et nécessaires à la réalisation des travaux du présent marché et au bon déroulement du chantier pour l'entrepreneur lui-même, son partenaire éventuel et ses sous-traitants ; - l'amenée, le repli de l'ensemble du matériel éventuel de renforcement nécessaire à la réalisation du chantier pour s'adapter aux conditions de site ou pour respecter les délais prescrits ; - tous les travaux de rétablissement de chemins, de voiries, de fossés coupés par les travaux, leur entretien ainsi que leur remise en état dès achèvement des travaux, <u>notamment la remise en état et l'engazonnement des talus utilisés pour les accès au cours d'eau ;</u> - le désenclavement de certaines parcelles pour les besoins du chantier ; - le maintien des écoulements de toute importance ; - la mise en œuvre de l'ensemble des protections contre les chutes de personnel et de matériel ; - les frais de clôtures les clôtures et palissades de chantier y compris leur entretien, leur déplacement pendant la durée des travaux (clôtures métalliques rigides jointives d'une hauteur de 2m) ; - tous les dispositifs de protection des fouilles ; - les bureaux, ateliers et locaux divers de l'entreprise ; - Une salle de réunion pour 10/12 personnes mis à la disposition du Maître d'œuvre comprenant les équipements suivants : · Equipée avec tables pour réunions, chaises, tableau plastifié et panneaux d'affichage. Cette salle servira aussi de bureau au Maître d'œuvre.	

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix H.T. en chiffres
	. Elle disposera d'un raccordement à l'énergie électrique, d'un système de chauffage et d'une armoire fermant à clé. . Le bloc sanitaire des installations seront accessibles au Maître d'Oeuvre. - la mise en place d'un suivi météo ; - la fourniture, la mise en place et la maintenance du panneau de publicité du chantier de dimension 1.50 x 2.00 m dont la maquette informatique sera fournit par le Maître d'Ouvrage. Il comprend : le terrassement, le béton et les fourreaux, la fourniture, la pose et l'assemblage du panneau, la dépose du panneau en fin de chantier et le transport des panneaux au dépôt indiqué par le Maître d'œuvre. - le relevé journalier de la température, maxi et mini, des niveaux d'eau de la Drôme ou d'autres facteurs météo pouvant conduire à interrompre les travaux ; - l'établissement d'une déclaration d'intention de commencement des travaux (DICT) adressée aux différents gestionnaires de réseaux ; - l'établissement d'un plan de signalisation et de balisage validé par le Centre Technique Départemental ; - la signalisation temporaire du chantier, conformément à la réglementation en vigueur, et aux dispositions de sécurité consignée par l'exploitant, comprenant la fourniture, la mise en place et la maintenance de tous les matériels assurant la signalisation du chantier, qu'il s'agisse de la signalisation générale de chantier, de la signalisation particulière des accès autorisés au chantier, de la signalisation à l'intersection du chantier avec les voies existantes ; - outre la signalisation proprement dite, il comprend : . les dispositifs de protection entre travaux et circulation publique (séparateurs mobiles, barrière de type Heras, K16...), . la sauvegarde des réseaux ; . son remplacement en cas de détérioration ou vol ; - Au niveau de la rivière Drôme, l'entreprise mettra en place un panneau de travaux AK5 et AK14 en tête de merlon batardeau en raccordement avec la berge. Pendant les travaux un débarquement des canoës sera aménagé au niveau des raccordement de merlon batardeau avec la berge, ce débarquement sera signalé par un panneau d'information de dimension 1.50x2.00 m. - le repli en fin de chantier de l'ensemble de la signalisation de chantier et des dispositifs de protection ; - les frais d'établissement par huissier de constats contradictoires avant et après travaux du bâti environnant la zone de travaux, notamment du pont du Batelier et des voiries d'accès au chantier ; - les frais relatifs à la participation des représentants de l'entreprise, de son partenaire éventuel et de ses sous-traitants aux réunions de chantier ; - les frais relatifs à la tenue du journal de chantier et des rapports journaliers annexés ; - Les frais d'exécution d'essais ou contrôles prévus au CCTP et non rémunérés par des prix spécifiques du bordereau. - les frais relatifs aux dispositions à prendre en matière de tri,	

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix H.T. en chiffres
102.00	d'évacuation ou de mise en décharge, conformément à la législation en vigueur et aux dispositions détaillées que l'entreprise aura présentée dans le SOSED (Schéma d'Organisation et de Suivi de l'évacuation des Déchets) soumis au visa du Maître d'œuvre pendant la période de préparation de travaux. - toutes les dispositions nécessaires à la sauvegarde de l'environnement en phase de chantier. - la remise en état des lieux après repliement des installations de l'entreprise, notamment sans trace d'ambroisie. A la fin des travaux : - la remise en état des lieux en particulier : . zone d'installation de chantier; . zone de dépôts provisoires; - l'enlèvement de tous les matériaux déposés sur le chantier. Ce prix rémunère également les frais d'entretien et de nettoyage périodique des voiries locales utilisées pour les accès au chantier, ainsi que leur remise en état éventuel, en dérogation au CCAG. Il est réglé en deux fractions : - 70 % après réalisation des installations ; - 30 % après démontage, repli de tous les matériels et installations, enlèvement des matériaux en excédent, apport éventuel de matériaux pour remblai et remise en état des lieux. LE FORFAIT : ETABLISSEMENT ET GESTION DU PAQ / SOSED / PAE / PPSPS Ce prix rémunère au forfait l'établissement du Plan d'Assurance qualité (P.A.Q) du Schéma d'Organisation et de Suivi de l'évacuation des Déchets (S.O.S.E.D), du Plan d'Assurance Environnement (P.A.E) et du Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (PPSPS) conformément au code du travail titre III chapitre V relatif aux chantiers de BTP. Il intègre notamment : · l'établissement et la fourniture des PAQ spécifiques à chaque nature de travaux, et comprenant notamment les procédures d'exécution et les dispositions du contrôle intérieur, · l'établissement et la transmission au Maître d'œuvre en 2 exemplaires des fiches de contrôle intérieur, · la mise à jour des P.A.Q. en fonction de l'avancement du chantier, la prise de mesures correctives en cas de divergence de la qualité, · le suivi des sous-traitants chargés des contrôles spécifiques, · la production d'un document en fin de chantier (en 2 exemplaires) récapitulant les contrôles réalisés par l'entreprise et par le Maître d'œuvre et qui sera joint au dossier de récolement,	

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix H.T. en chiffres
103.00	· les frais des mesures, rédaction et gestion du Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (PPSPS) suivant les spécifications du CCAP définissant le niveau de la mission de coordination, · les frais résultant des recommandations du Plan Général de Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (PGCSPS) et des consignes de l'exploitant suivant les spécifications du CCAP définissant le niveau de la mission de coordination, · l'établissement du Plan d'Assurance Environnement, · l'élaboration du Schéma d'Organisation et de Suivi de l'Evacuation des Déchets (S.O.S.E.D.). Le prix est appliqué en deux parties : - 80 % après visa du Maître d'œuvre du PAQ, du SOSED, du PAE et du PPSPS, - 20 % à la remise du dossier de récolement complet. LE FORFAIT : ETUDES D'EXECUTION ET DE METHODES Ce prix rémunère forfaitairement pour l'ensemble des travaux du présent marché, les études d'exécution des ouvrages définitifs, des ouvrages provisoires et des méthodes de chantier. Il rémunère notamment les prestations définies à l'article 1.2 de l'annexe D du fascicule 65 du CCTG. Concernant les études des ouvrages définitifs, il comprend leur présentation au visa du Maître d'œuvre jusqu'à l'obtention du VISA SANS OBSERVATION. Les études seront conduites aux Eurocodes. Il comprend notamment l'établissement, les modifications éventuelles, les frais de tirage et de transmission et la remise au Maître d'œuvre : - du planning des études d'exécution et des méthodes de construction intégrant obligatoirement les durées respectives d'études de l'entreprise, d'examen du Maître d'Oeuvre, de préparation et d'exécution des travaux, - des notes de calcul automatiques ou manuelles des ouvrages définitifs (murs latéraux, plots préfabriqués, etc...) et provisoires, note de calcul hydraulique justifiant le dimensionnement de la dérivation des eaux, - des notices explicatives des programmes automatiques utilisés, - des plans d'exécutions (plan d'ensemble, plans des éléments préfabriqués, plans de détail, plans de coffrages, plans de ferrailage, vues en plan , profils en long, profils en travers et coupes de détail des ouvrages particuliers) - l'ensemble des fiches techniques des matériaux,	

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix H.T. en chiffres
104.00	- les plans de méthodes (ouvrages provisoires, grutage,...) accompagnés de schémas et moyens de construction, - les plans d'installation de chantier, - le plan de signalisation des zones de travaux, - les métrés conformes aux plans visés, - de toutes notes techniques nécessaires à l'exécution. Le prix tient compte des frais liés à la mise en place d'un système de contrôle interne de la qualité des études d'exécution. Il tient compte également des frais liés à l'édition, aux réunions provoquées par le Maître d'œuvre et à l'assistance technique du chantier. Outre les prestations citées ci-dessus, ce prix rémunère également le pilotage et la coordination de l'ensemble des études, y compris celles des superstructures et équipements pour lesquelles le titulaire du marché sera l'interlocuteur unique du Maître d'œuvre et le seul responsable des études d'exécution ainsi que l'Assurance Qualité de ces dernières. Ce prix sera rémunéré en en deux fractions : - 80% après le visa du Maître d'œuvre de tous les plans, notes de calculs et procédures d'exécution, - 20 % à la remise du dossier de récolement complet. LE FORFAIT : DERIVATION PROVISOIRE DES EAUX Ce prix rémunère au forfait pour toute la durée du chantier la mise en œuvre d'un batardeau et d'un dispositif de dérivation des eaux en amont de la zone d'intervention dimensionnés pour permettre un maintien hors eau des travaux en lit mineur jusqu'à 40 m3/s (équivalent au double du débit moyen habituel durant la période de travaux). Ce prix comprend les terrassements, la reprise des déblais, la création d'un batardeau de type merlon de terre, la mise en œuvre d'un dispositif temporaire de dérivation des eaux de type multi-busage constitué de 10 buses Ø 1200 mm pentés à 1 % et toutes autres sujétions, y compris l'entretien, la surveillance, la réparation, la dépose et la pose suivant l'avancement des travaux, l'évacuation des matériaux et matériels de dérivation en fin de chantier, et toutes sujétions. Ce prix comprend l'adaptation des dispositifs mis en place aux phases successives du chantier notamment le travail par demi-lit et si nécessaire le déplacement du busage et ce quelle que soit l'organisation et le phasage finalement adoptés par l'entreprise ou modifiés en cours de réalisation. Le prix comprend notamment : - une digue transversale à la rivière en amont du seuil qui basculera de la rive droite (Phase 1) à la rive gauche (phase 2) avec l'avancement du chantier ;	

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix H.T. en chiffres
	- un batardeau transversal au cours d'eau en aval du futur pied de la passe à poissons, où le coté droit sera supprimé lorsque les passes à poissons et à canoës seront réalisées. Ce batardeau transversal permettra aux engins de franchir les buses, le chemin d'accès au chantier étant sur la rive gauche et les passes sur la rive opposée ; - un batardeau central sera réalisé entre les arches 2 et 3, permettant de relier les merlons transversaux au cours d'eau délimitant le chantier ; - 10 buses de transfert Ø1200 mm pentées à 1 %, canalisant la Drôme sur la zone de chantier, dimensionnées pour un débit de 40m³/s ce qui correspond au débit moyen sur la période septembre-octobre-novembre ; - les frais de dérivation, de pompage et de rejet durant la période de pose et de dépose de la dérivation ; - les opérations de terrassement rendues nécessaires ; - la réalisation des batardeaux avec les matériaux de la Drôme prélevés sur place, dispositif d'ancrage des merlons (blocs en fond) sur les zones sensibles, l'apport éventuel et la mise en oeuvre de matériaux seulement sur proposition de l'entreprise, à sa totale charge (fourniture, mise en place et évacuation) et sous réserve de l'accord du MOE ; - la mise en place d'enrochements existants issus des fouilles en protection contre le courant préconisés ou jugés nécessaires par l'entreprise (sous réserve d'accord du Maître d'Œuvre) ; - le barrage filtrant installé en aval de la zone de travaux. Il sera composé de deux bassins de décantation réalisés au moyen de bottes de paille et installé perpendiculairement au sens d'écoulement de la Drôme ; - l'entretien de l'ouvrage pour la durée du chantier et tous les moyens nécessaires pour la maintenance des dispositifs tout au long des travaux ; - la dépose des ouvrages provisoires ; - la remise en état du site et du lit à l'identique, dont en particulier la fourniture et le régalaie soigné des matériaux de fond de lit ; - toutes sujétions d'exécution et de mise en œuvre. Ce prix rémunère également la mise en place ainsi que le fonctionnement pendant toute la durée du chantier du <u>dispositif d'alerte de la montée des eaux</u> dès que le débit atteint 40 m³/s à la station de mesure à Saillans et tel que défini au CCTP, toutes sujétions comprises, à savoir : - l'établissement d'un protocole de surveillance météo ; - l'établissement d'un protocole d'évacuation des personnels et des matériels - la mise en place et le fonctionnement d'un système d'alerte de la montée des eaux composé de : - o la fourniture, la mise en place et l'entretien d'un système d'échelle étalonnée et calée au niveau du lit mineur du cours d'eau. Cette échelle doit indiquer les hauteurs en cote altimétrique par pas de 0.10 m ; - o le maintien en bon fonctionnement de l'alarme de crue visuelle ;	

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix H.T. en chiffres
105.00	o la prestation de la personne chargée de la surveillance de la montée des eaux, des relevés quotidiens du niveau d'eau sur la station hydrométrique de Saillans référencée V4264010 sur http://www.rdbrmc.com/hydroreel2/station.php?codestation=32, des relevés quotidiens du niveau d'eau sur l'échelle étalonnée, des informations locales (Grand Delta) du système de vigilances Vigicrues disponible sur www.vigicrues.gouv.fr, des coûts de ces acquisitions de données, des photos de la mire provisoire pour justification du dépassement du débit de référence. LE FORFAIT : PLUS-VALUE POUR DEGATS DE CRUE Ce prix rémunère au mètre linéaire d'ouvrage détérioré les réparations et reprises des batardeaux en cas de crue supérieure à la crue de dimensionnement soit 40 m3/s. Le prix traite aussi des rampes d'accès au lit pour retour à l'utilisation de ces accès et du système de dérivation. Ce prix comprend l'ensemble des travaux de terrassement en déblais remblais nécessaire, la reprise du système de busage et la réfection des pistes. Il ne comprend pas les dommages sur le matériel qui aurait dû être évacué du site à la mise en alerte. Ce poste n'est applicable qu'à condition que : les ouvrages provisoires réalisés aient fait l'objet d'une validation du Maître d'Œuvre et d'Ouvrage lors d'une réunion de chantier sur site, non dépassement du délai d'exécution des travaux, présentation de photos de l'événement de crue à l'appui et en particulier de l'échelle étalonnée du dispositif d'alerte justifiant du dépassement du seuil établi. Dans le cas où l'entreprise choisit un phasage différent de celui préconisé au marché, le MOE pourra, lors de la validation de ce phasage et du détournement, préciser des restrictions quant à l'application de ce poste (du fait des risques liés au nouveau mode opératoire) voire préciser l'affectation d'un pourcentage d'application propre à chaque partie d'ouvrage provisoire. Dans le cas où l'entreprise choisit une valeur de débit maximal détourné moindre que celle du marché, ce poste ne sera plus applicable y/c pour des débits supérieurs à la valeur de référence du marché. LE METRE LINEAIRE :	

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix H.T. en chiffres
106.00	POMPAGE, EPUISEMENT DE FOUILLE, DECANTATION ET TRAITEMENT DES EAUX Ce prix rémunère, au forfait, l'évacuation des eaux présentes dans l'emprise des terrassements pour mise à sec des zones de travaux au moyen de pompes de puissance adaptée aux conditions de débits rencontrées sur site, jusqu'à un débit de pompage continu de 1200 m3/h par pompe et ce quelque soit le nombre de pompes à mettre en oeuvre. Il comprend : - la fourniture d'une ou plusieurs pompes nécessaires à la mise à sec des fonds de fouilles et ce sans retarder le chantier ; - les dispositifs de fonctionnement autonome, l'évacuation en aval de tout batardeau ; - l'immobilisation si besoin du matériel durant son non fonctionnement sur le chantier ; - lorsque nécessaire, tous les frais de fonctionnement du pompage en continu jour et nuit y compris les week-end ainsi que les systèmes d'alarmes et les interventions du personnel de maintenance ; - le repli du matériel ; - la réalisation d'une fosse de décantation avant rejet des eaux à l'aval. Il comprend également : - la fourniture et la mise en œuvre de tous les matériaux nécessaires et dispositifs provisoires de récolte et de conduction des eaux d'infiltration, de ruissellement et de pompage ; - l'entretien des ouvrages pendant la durée du chantier (nettoyage, vidange, pompage etc...) ; - la destruction des ouvrages en fin de travaux et l'évacuation sur une décharge agréée des matériaux et produits résiduels, y compris les frais de décharge suivant les prescriptions détaillées définies dans le SOSED ; - la remise en état des lieux ; - la fourniture et la mobilisation dans l'enceinte des travaux de pompes de secours de même capacité ; - les aléas et sujétions liés aux variations du régime hydraulique du cours d'eau et aux possibilités d'inondations de la zone des travaux ; - les sujétions techniques et administratives diverses. Ce prix est réglé en deux fractions : - 60 % après réalisation des installations ; - 40 % après démontage, repli de tous les matériels et installations, et remise en état des lieux. LE FORFAIT :	

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix H.T. en chiffres
107.00	IMPLANTATION ET SUM TOPOGRAPHIQUE DES OUVRAGES Ce prix rémunère forfaitairement, l'ensemble des frais relatifs aux travaux de topographie, implantation et nivellement, nécessaires aux travaux de construction et au contrôle d'exécution de l'ouvrage. Les plans du dossier sont basés sur un relevé terrestre d'avril 2014, il est de la responsabilité de l'entrepreneur d'effecteur à ses frais un levé topographique de la zone des travaux durant la période de préparation du chantier. Il comprend notamment : - les relevés topographiques de l'existant nécessaires à l'élaboration des études et notamment à la détermination des points d'implantation et de contrôle des ouvrages ; - la réalisation et la détermination en X,Y,Z des bornes topographiques et leur protection ainsi que les remplacements des éléments détériorés pendant la durée du chantier ; - le piquetage et l'implantation générale des ouvrages ; - les opérations de topographie, implantation et nivellement de précision correspondant aux différentes phases de travaux : après réalisation du batardeau et pour chaque phase de batardeau, l'entrepreneur réalisera les levés terrestres du terrain naturel et adaptera les plans d'exécutions à partir de ce levé topographique ; - la fourniture d'un procès-verbal après chaque opération. L'entreprise devra fournir au Maître d'œuvre, à l'avancement du chantier, les relevés topographiques des points caractéristiques des fouilles et de l'édification des ouvrages, permettant de contrôler et vérifier les travaux effectués (profondeur de la semelle d'ancrage, volumes, respect de la géométrie, etc.). La transmission des relevés pourra être réalisée, entre deux réunions de chantier, par mail après traitement sous format numérique DWG ce qui permettra d'effectuer un contrôle en continu durant l'intégralité des travaux. Ce prix est réglé en plusieurs fractions : - 90 % par mensualités également réparties sur la durée contractuelle des travaux ; - 10 % après réception du dossier de récolement de l'ouvrage. LE FORFAIT :	
108.00	AMENAGEMENT DE PISTES ET PLATEFORMES DE CHANTIER Ce prix rémunère, au forfait, la création des pistes d'accès aux zones de travaux y compris les rampes d'accès provisoires au lit mineur depuis les berges. Il rémunère également l'aménagement et l'entretien des plate-formes pour grutage et pour stockage des matériels et des matériaux. Il comprend toutes sujétions liées au décapage de terre végétale, déblais en terrain de toute nature, stockage provisoire, apports de matériaux, géotextile de protection et de remise en état initial des berges et des terrains en fin de chantier avec mise en place d'une végétation adaptée.	

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix H.T. en chiffres
109.00	L'implantation définitive des pistes et plate-formes sera proposée par l'entrepreneur et soumise à l'agrément du maître d'œuvre. Ce prix comprend l'adaptation des pistes et des plate-formes aux phases successives du chantier et ce quelle que soit l'organisation et le phasage finalement adoptés par l'entreprise ou modifiés en cours de réalisation. LE FORFAIT : CONFECTION D'EPROUVETTE BETON DU CONTROLE EXTERIEUR Ce prix rémunère à l'unité la confection d'une éprouvette béton et son stockage dans les conditions définies par la norme NF EN 12390-2. Ces éprouvettes sont réalisées pour le contrôle extérieur effectué par le laboratoire du Maître d'Ouvrage. Le prix comprend notamment : - la réalisation des éprouvettes de contrôle des bétons, y compris la fourniture des moules ; - la fourniture de caissons calorifugés pour la conservation des éprouvettes et leur stockage <u>sur le chantier</u> pour mise à disposition du maître d'œuvre. L'UNITE :	
110.00	DOSSIER DE RECOLEMENT Ce prix rémunère forfaitairement le Dossier des Ouvrages Exécutés (D.O.E) selon les articles 36 et 44 du fascicule 65 du CCTG et conformément aux prescriptions du C.C.T.P. Il comprend notamment en (3) exemplaires conformes à l'exécution dont un (1) exemplaire reproductible et un (1) sur support informatique (cd rom : - le programme et le calendrier réel d'exécution des travaux ; - les comptes-rendus d'incidents et les calculs éventuels les accompagnants ; - une copie de tous les dossiers de demande d'autorisations administratives liées à la réalisation du chantier ; - le plan qualité accompagné de tous les résultats des contrôles internes et externes, épreuves et essais divers auxquels seront joints les résultats du contrôle extérieur réalisé par le maître d'œuvre ; la mise en forme d'un dossier unique incombe à l'entreprise, - une notice de visite et d'entretien qui comprend les éléments nécessaires à la visite et à l'entretien des différentes parties de l'ouvrage, dans l'esprit de l'instruction technique pour la surveillance et l'entretien des ouvrages d'art du 16 février 2011, - L'élaboration du Dossier d'Intervention Ulérieure sur Ouvrage	

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix H.T. en chiffres
111.00	(DIUO), - tous les plans utilisés pour l'exécution du marché, - toutes les notes de calcul, - le journal de chantier établi par l'entreprise, - les comptes rendus de réunion de chantier. Tous les plans remis doivent être accompagnés des fichiers numériques correspondants compatibles avec le logiciel Autocad et Microstation, et rattachés au NGF et dans le système de projection Lambert 93 neuf zones (CC45). Les plans de récolement seront également fournis sous forme de fichier informatique DXF et PDF (1 CD Rom). LE FORFAIT : PECHE ELECTRIQUE Ce prix rémunère au forfait (sur la base de deux pêches) l'intervention d'un organisme spécialisé afin d'organiser et de réaliser les pêches électriques sur le site avant l'engagement des travaux. Elle comprend toutes sujétions d'organisation et de moyens humains et matériels. Une pêche de sauvetage sera exigée pour chaque ouvrage dans le cas où les travaux sont réalisés dans une zone en eau. Les pêches de sauvetage sont à la charge de l'entrepreneur qui devra se conformer aux prescriptions de la Garderie de l'Office Nationale de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA). Celle-ci sera conviée à l'ouverture du chantier et définira le nombre et le mode de pêche qu'elle souhaite voir mise en œuvre. LE FORFAIT :	

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix H.T. en chiffres
201.00	II – DEMOLITION - TERRASSEMENT - STABILISATION DU SEUIL	
	DEBLAIS AVEC MISE EN DEPOT, REEMPLOI, REPRISES, REGALAGE SUR SITE Ce prix rémunère au mètre cube en place les déblais en pleine masse des matériaux de la Drôme pour abaisser le fond du lit, créer les fondations des rampes et réaliser les batardeaux en matériaux. Ce prix comprend les terrassements en pleine masse pour l'abaissement du seuil, la mise à niveau du fond de la Drôme en amont et en aval du seuil, la réalisation des fouilles pour les fondations des rampes, les mises en dépôts provisoires des déblais, les reprises des matériaux pour l'utilisation sur site (<i>quelque soit le nombre des reprises</i>), en fin de chantier le régalaage des matériaux excédentaires dans le lit de Drôme sur le site ou dans un rayon de 10 kms (<i>y/c compris les reprises, chargement, transport et déchargement</i>). <u>Destination</u> : Abaissement du seuil, réalisation des fouilles pour positionnement des fondations de la rampe, utilisation pour réalisation du batardeau et des pistes, utilisation en remblaiement des ouvrages, utilisation en reconstitution du lit. Il comprend tous les travaux, frais et sujétions définis au chapitre II du fascicule 68 du C.C.T.G. et notamment : - les piquetages complémentaires et spéciaux ; - l'amenée et le repliement du matériel, approprié à la nature du terrain, pour l'exécution des travaux, - l'exécution des fouilles en terrain de toute nature par les moyens les mieux adaptés ; - le chargement, le transport et la mise en dépôt provisoire des matériaux pour réutilisation sur le chantier, ou la mise en dépôt définitif pour les matériaux impropres à une réutilisation sur le chantier ; - <u>les déblais d'enrochements libres rencontrés dans les terrassements</u>; - la préparation du fond de fouilles, - la mise à la côte dans les remblais d'accès ; - le réglage des talus et la réalisation des arrondis en crête de talus. Il s'applique également aux purges éventuelles. Le prix tient compte des sujétions liées à la particularité du site et de l'ouvrage ainsi que des phasages d'exécution. Le prix s'applique aux volumes de déblais déterminés conformément aux prescriptions du C.C.T.P et selon la géométrie du plan de terrassement joint au stade des études d'exécution. Le prix est appliqué une seule fois quelque soit les mouvements de terres dont font l'objet les matériaux.	

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix H.T. en chiffres
202.00	Les pentes de terrassements soumises à l'agrément du Maître d'œuvre seront compatibles avec la nature des matériaux rencontrés. Dans le cas de mise en œuvre de pentes plus adoucies ou plus raides ordonnées par le Maître d'œuvre, la rémunération de l'entrepreneur s'appliquera au volume calculé d'après les plans contractuels mais en remplaçant la pente prévue par la pente réelle. Dans le cas de mise en œuvre de pentes plus adoucies par l'entrepreneur, sans accord du Maître d'œuvre, la rémunération de l'entrepreneur s'appliquera au volume calculé d'après les plans contractuels. Dans le cas de mise en œuvre de pentes plus raides par l'entrepreneur, sans accord du Maître d'œuvre, la rémunération de l'entrepreneur s'appliquera au volume calculé d'après les plans contractuels mais en remplaçant les pentes prévues par la pente réelle. Le Maître d'œuvre ne tiendra pas compte des suppléments de terrassements exécutés sans ordre ou dans le simple but de donner plus de commodités d'exécution au chantier. LE METRE CUBE : DEMOLITION D'ENROCHEMENTS EXISTANTS LIAISONNES AU BETON Ce prix rémunère au forfait la démolition des parties du radier en enrochements liaisonnés au béton dans le lit de la Drôme. Il comprend notamment : - l'amenée et le repliement du matériel nécessaire à l'exécution de la démolition (pelle mécanique équipée de BRH, engins de manutention, matériel de sciage, matériel de chargement et de transport....), - le transport, le montage, les déplacements successifs du matériel suivant les phases de démolition, - la démolition des enrochements liaisonnés, - l'extraction et le transport, - le tri des enrochements réutilisables, le stockage provisoire des enrochements réutilisables sur site, - l'évacuation des gravats de béton, enrochements non réutilisables en décharge agréée, - les sujétions de découpe du béton et des armatures éventuelles, - l'enlèvement de tous les produits de démolition ayant chuté dans le lit de la Drôme, - toutes les sujétions pour la stabilisation des maçonneries pendant les travaux de démolition, - le traitement, la valorisation et l'évacuation des déchets et des matériaux extraits, conformément au « SOSED » et la remise d'un <u>Bordereau de Suivi des Déchets (BSD)</u> ;	

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix H.T. en chiffres
203.00	- toutes les sujétions liées au respect des clauses du marché, - le nettoyage du fond de fouille après démolition. LE FORFAIT : AMENEE ET REPLI DE L'ATELIER DE PALPLANCHES Ce prix rémunère au forfait l'amenée, l'installation de l'atelier de mise en place des palplanches, quelque soit le nombre d'amenée et repli et quelque soit le procédé utilisé : vibrofonçage, battage y compris matériel de surbattage pour mesures de refus, et le repliement de l'atelier. Il comprend l'adaptation du matériel au respect des seuils vibratoires du bâti environnant (pont du Batelier) et notamment l'utilisation en premier lieu d'un vibrofonçeur à Hautes Fréquences Variable (HFV). Il comprend en outre les frais éventuels liés à l'immobilisation du matériel et ce quelque en soit la cause. Il rémunère également tout repli et toute nouvelle amenée de l'atelier de mise en place des palplanches ainsi que tout déplacement et remise en station de l'atelier sur une nouvelle zone de travaux quelle que soit l'organisation et le phasage finalement adoptés par l'entreprise ou modifiés en cours de réalisation. LE FORFAIT :	
204.00	FOURNITURE DE PALPLANCHES NEUVES Ce prix rémunère au kilogramme, les prestations définies à l'article 9, du chapitre VI de l'annexe au texte du fascicule 68 du CCTG. Il comprend : - la fourniture sur site de palplanches métalliques neuves de type PU et de nuance S355GP, - le déchargement et le stockage sur le chantier, - les transports à l'intérieur du chantier, - les reprises éventuelles. Ce prix comprend également la fourniture et le transport des raccords d'angles métalliques neufs, à pied d'œuvre, déchargé en stockage provisoire, repris éventuellement sur le chantier et soudé par points sur l'une des palplanches adjacentes et l'assemblage de ces pièces aux rideaux de palplanches. LE KILOGRAMME :	

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix H.T. en chiffres
205.00	PURGE DU LINEAIRE DE MISE EN FICHE DES PALPLANCHES Ce prix rémunère au mètre linéaire, en complément des prix 201.00 et 202.00 sur 1.00 m de profondeur depuis le fond de fouille, la purge au droit du rideau de palplanche. Il comprend l'extraction des matériaux quelque soit leur nature (déblais, enrochements, blocs, béton), le chargement, le transport et la mise en dépôt définitif. LE METRE LINEAIRE :	
206.00	REPRISE ET MISE EN FICHE DE PALPLANCHES Ce prix rémunère au mètre linéaire, les prestations définies dans le fascicule 68 du CCTG. Il comprend : - les reprises de palplanches stockées sur le chantier, - toutes les manutentions nécessaires à la reprise des palplanches sur le lieu de dépôt à proximité du chantier et leur amenée à pied d'œuvre, - la mise en fiche des palplanches y compris l'enclenchement quelle que soit la nature des terrains et obstacles rencontrés, - toutes les sujétions de mise en place de dispositifs et gabarit de guidage, - la réalisation des plates-formes de fonçage rendues nécessaires. Les longueurs à prendre en compte seront mesurées selon l'axe du rideau. LE METRE LINEAIRE :	
207.00	MISE EN PLACE DE PALPLANCHES (VIBROFONÇAGE ET BATTAGE) Ce prix rémunère au mètre carré de surface axiale de rideau la mise en place des palplanches par vibrofonçage au vibrofonçeur à Hautes Fréquences Variable (HFV) ou battage au mouton diesel y compris surbattage pour mesures de refus, quelle que soit la nature des terrains et obstacles rencontrés. Les longueurs à prendre en compte résulteront par convention de la différence entre la cote de tête et la cote de fiche fixées par les plans d'exécution modifiées éventuellement en cours de battage par ordre ou après accord du maître d'œuvre. Le titulaire prend à sa charge les frais d'immobilisation de l'atelier ainsi que l'amenée, l'utilisation de matériel moins puissant et son repli, afin de	

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix H.T. en chiffres
208.00	respecter les seuils vibratoires admissibles du bâti environnant (pont du Batelier) LE METRE CARRE : RECEPAGE DES PALPLANCHES A LA COTE FINALE Ce prix rémunère au mètre linéaire mesuré suivant l'axe du rideau (longueur non développée au niveau des serrures) le recépage à l'air libre des têtes de palplanches et raccords d'angles à la cote définie par le projet et l'évacuation à la décharge de l'entrepreneur des produits de recépage. LE METRE LINEAIRE : 209.00 REMBLAIS AVEC REPRISE SUR STOCK - RECONSTITUTION DU LIT Ce prix rémunère, au mètre cube, la reprise sur stock et la mise œuvre des matériaux de remblais et de reconstitution du lit du cours d'eau dans l'emprise des travaux selon les profils géométriques des plans du marché. Le volume pris en compte est calculé conformément aux prescriptions du CCTP et à partir de plans établis contradictoirement par l'Entrepreneur et le Maître d'œuvre sur la base de relevés effectués avant et après travaux. Ce prix tient compte des difficultés et précautions nécessaires à la bonne conservation des ouvrages et s'applique quelles que soient la nature et la puissance des engins nécessaires à la mise en œuvre. Ce prix s'applique au volume de matériaux mis en place. LE METRE CUBE :	

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix H.T. en chiffres
	III – ARCHE 4 - REALISATION DE LA PASSE A POISSONS 301.00 SOUS-COUCHE DE MATERIAUX CONCASSES 100/200 Ce prix rémunère au mètre cube en place la fourniture, le transport, et la mise en œuvre de matériaux concassés 100/200 pour la réalisation des sous-couches de forme et toutes sujétions. LE METRE CUBE : 302.00 ENROCHEMENTS POUR LA REALISATION DE LA RAMPE DE LA PASSE A POISSONS Ce prix rémunère au mètre cube la fourniture, le transport à pied d'œuvre et la mise en place d'enrochements organisés conformément au CCTP et aux plans du marché, y compris chargement, amenée, et toutes sujétions, dont validation des premiers mètres mis en oeuvre et présentation de la gamme de blocométrie à mettre en oeuvre. Une attention particulière sera portée à la bonne mise en oeuvre des enrochements et à leur appareillage. Les prix comprennent : - l'amenée, la préparation, la mise en place et le repli du matériel approprié pour la réalisation et la mise en œuvre des blocs d'enrochements conformément aux plans du marché ; - la fourniture et le transport des blocs d'enrochements massifs et non gélifs ; - le déplacement des blocs stockés sur le lieu des travaux ; - les travaux de terrassement complémentaires nécessaires à la bonne pose des blocs d'enrochements et le blocage en pied ; - la mise en œuvre des blocs selon les normes en vigueur et les règles de l'art notamment la mise en place soignée au grapin ou au godet ; - l'assistance manuelle pour le réglage des blocs en planéité ; - le contrôle du calage et de la stabilité des enrochements mis en place ; - le colmatage des vides avec des éléments plus petits ; - toutes les dispositions à prendre pour assurer la stabilité des berges durant toutes les phases de construction ; - les contraintes liées à la proximité du pont du Batelier.	

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix H.T. en chiffres
302.10	Ils tiennent compte des sujétions liées à la particularité du site et de l'ouvrage, des phasages d'exécution et des conditions d'accès. - FOURNITURE D'ENROCHEMENTS LIBRES 500/1200 KGS POUR ASSISE ET RIVE DROITE Ce prix rémunère au mètre cube la fourniture et le transport sur site et mise en dépôt des blocs d'enrochement 500/1200 kg conforme aux critères du CCTP. LE METRE CUBE :	
302.20	- MISE EN OEUVRE D'ENROCHEMENTS LIBRES 500/1200 KGS EN ASSISE ET EN RIVE DROITE Ce prix rémunère au mètre cube la mise en œuvre des blocs d'enrochement 500/1200 kg conforme aux critères du CCTP. Ce prix comprend la reprise et la mise en place d'enrochements présents sur place qui auront été autorisés à la réutilisation par le maître d'œuvre. LE METRE CUBE :	
303.00	BÉTON POUR PERCOLATION DES ENROCHEMENTS DE FONDATION TOUTE HAUTEUR Ce prix rémunère au mètre cube la mise en œuvre de béton pour le liaisonnement des enrochements constitutifs de la fondation de la passe à poisson. Le béton C 35/45 XC2 XA1 XM3 - 385kg/m3 - PMES suivra le descriptif du CCTP et respectera les prestations définies aux articles 1.5.1 et 1.5.3 de l'annexe D du fascicule 65 du CCTG mesurées conformément à l'article 2.1 de la même annexe ainsi qu'à la norme NF EN 206-1. Le prix comprend la fourniture sur site, l'approche de la zone de travaux, le versement, la mise en place manuelle entre les enrochements, le repli, le nettoyage et l'évacuation du site et toutes sujétions. Il intègre notamment les frais liés aux prélèvements et aux contrôles effectués sur le béton lui-même ou ses constituants tel que défini au CCTP. LE METRE CUBE :	

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix H.T. en chiffres
304.00	ARMATURE HA D'ANCRAGE POUR LIAISONNEMENT SEMELLE BETON ET FONDATION EN ENROCHEMENTS PERCOLES Ce prix rémunère, à l'unité, la fourniture, le façonnage, et la réalisation de scellement et d'ancrage d'armature entre la semelle béton, les aciers en attente des plots préfabriqués et les enrochements percolés au béton formant fondation. La disposition envisagée des ancrages est de 4 unités par mètre carré de semelle. Il comprend : - le façonnage et la fourniture de l'armature HA B500B de diamètre 16 mm avec un cou dage à 180° et avec une longueur d'an crage dans le forage de 500 mm ; - la mise à disposition ou la fourniture, l'amenée et l'installation complète des matériels et matériaux nécessaires à cette opération ; - le forage ; - le scellement de l'armatures avec un produit conforme au CCTP ; - le calage, le maintien l'armatures scellée ; - toutes sujétions de fournitures et de mise en oeuvre. L'UNITE :	
305.00	SEMELLE BÉTON DE LA PASSE PASSE À POISSONS Ce prix rémunère au mètre cube la mise en œuvre de béton pour la réalisation de la semelle béton au fond de la passe à poisson. Le béton C 35/45 XC4 XF3 XM3- 385kg/m3 – PMES - G suivra le descriptif du CCTP et respectera les prestations définies aux articles 1.5.1 et 1.5.3 de l'annexe D du fascicule 65 du CCTG mesurées conformément à l'article 2.1 de la même annexe ainsi qu'à la norme NF EN 206-1. Le prix comprend la fourniture sur site, l'approche de la zone de travaux, le versement, la mise en place manuelle, le repli, le nettoyage et l'évacuation du site et toutes sujétions. Il intègre notamment les frais liés aux prélèvements et aux contrôles effectués sur le béton lui-même ou ses constituants tel que défini au CCTP. Il comprend toutes sujétions liées à la mise en œuvre en faible largeur et faible épaisseur et celles résultant des difficultés d'accès, de l'utilisation de matériels spéciaux, du transport de béton en faible quantité et du faible rendement de mise en œuvre au regard en particulier du calepinage des plots préfabriqués et du scellement à l'avancement d'une granulométrie de fond dans la semelle. LE METRE CUBE :	

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix H.T. en chiffres
306.00	GRANULOMETRIE DE FOND 100/200 SCELLEE A L'AVANCEMENT DANS LA SEMELLE BETON Ce prix rémunère au mètre carré de surface effective la fourniture, le transport, et la mise en œuvre manuel et à l'avancement du bétonnage de la semelle de matériaux concassés 100/200 pour la réalisation de la granulométrie de fond de la passe à poisson conformément au descriptif du CCTP et toutes sujétions. LE METRE CARRE :	
307.00	FOURNITURE ET MISE EN OEUVRE DE PLOTS PREFABRIQUES EN BETON FIBRE Y/C ARMATURES DE LIAISON Ce prix rémunère à l'unité la réalisation de plots béton armé et fibré représentant les macro-rugosités de la passe à poisson. Ce prix comprend notamment : - la préfabrication de l'élément : - o les frais de bancs de préfabrication ou table coffrante ; - o la réalisation des moules métalliques et les coffrages pour parement soigné fin afin de respecter la géométrie des plots prévue au marché et sur la base d'une maquette grandeur nature qui sera remise au titulaire à la notification du marché : calotte sphérique de 0.70 m de diamètre et de 0.4m de hauteur émergente (dont 0.2m verticale) et une hauteur en fiche dans la semelle béton de 0.50 m soit une hauteur totale de plots de 0.90 m ; - o la mise en place, le réglage, le raidissage des moules des plots. Ces moules présenteront une rigidité telle que leur déformation n'excède pas un (1) centimètre en quel que point que ce soit ; - o les aciers passifs HA B500B et ADx B235C mis en œuvre pour le ferrailage passif pour un ratio maximum de 100 Kg/m3 incluant les aciers en attente pour liaisonnement avec les armatures en attente de la semelle béton ; - o la fourniture et la mise en œuvre du béton à minima C 60/75 C 35/45 XC4 XF3 XM3- 450 kg/m3 – PMES - G prestations définies aux articles 1.5.1 et 1.5.3 de l'annexe D du fascicule 65 du CCTG mesurées conformément à l'article 2.1 de la même annexe ainsi qu'à la norme NF EN 206 ; - o l'incorporation dans la béton de fibre synthétiques à hauteur de 0.5 à 2 % du volume ; - o les contrôles de béton tel que décrit au CCTP ; - o le décoffrage ; - o le chanfreinage des arêtes vues ; - o les dispositifs d'ancrage nécessaires à la manutention de type ancre de levage à pied type modèle arteon VM ou similaire avec manutention à l'aide d'anneaux de levage adaptés ;	

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix H.T. en chiffres
	- o le comblement par mortier fibré haute performance à retrait compensé de la réservation pour ancre de levage à pied ; - o le marquage des éléments conformes aux indications des plans d'exécution ; - o la cure des bétons ; - o le réglage et la finition des surfaces non coffrées ; - o les sujétions de géométrie en fonction de la configuration de l'ouvrage. - le chargement en atelier, leur calage et leur arrimage nécessaire au transport ; - la demande des arrêtés et démarches administratives nécessaires aux transports ; - l'aménagement des accès, plate-formes et itinéraires permettant aux engins de transport et de levage d'évoluer, - le transport éventuel à l'aide de remorque à essieux directionnels, - l'aménagement des aires de stockage, - le déchargement des plots et leur calage sur site, - le stockage provisoire sur la zone de chantier réservée à cet effet ; - la mise en place par levage avec des moyens adaptés notamment à la grue automotrice ; - le calage des éléments sur un lit de mortier de ciment parfaitement réglé et nivelé, tout autre mode de calage est interdit ; - les études de conception et la fabrication de tous les matériels nécessaires à la réalisation des plots. Il sera également fait application du chapitre 9 du fascicule 65 du CCTG qui concerne la réalisation d'éléments préfabriqués. Le Maître d'œuvre restera seul juge de la bonne exécution des parements et arêtes et des retenues éventuelles à appliquer si des imperfections sont constatées. Le prix tient également compte des spécificités suivantes : - les fibres sont organiques en "polypropylène", elle permettront d'améliorer la résistance à l'abrasion des plots en béton armé. Leur dosage devra être conforme aux indications du fabricant et situé dans une fourchette comprise entre 0.5 à 2 %. Leur utilisation et leur dosage seront soumis à l'acceptation du maître d'œuvre. - l'incorporation de fibres fera l'objet, lors de l' étude à la charge de l'entrepreneur, d' une vérification de compatibilité avec les autres constituants. - la structure du béton une fois fibré devra être insensible à la corrosion, au milieu agressif, au gel/dégel et aux UV. Le choix des fibres devra conduire lors de l'abrasion du béton à ne pas constituer d'éléments agressifs vis à vis des usagers du cours d'eau (coupures, échardes, ...), à ce titre l'entrepreneur réalise à ses frais les études garantissant cette disposition. - le ferrailage des plots ne devra pas comporter de fer non retordus	

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix H.T. en chiffres
308.00	afin de ne pas être agressif en cas d'usure du béton - la manutention des plots ne devra pas se faire par l'intermédiaire de fers même provisoires, l'usure du béton pouvant les faire réapparaître. L'UNITE : MURET EN BETON ARME A FACES INCLINEES EN DELIMITATION DE LA PASSE Ce prix rémunère au mètre cube en place la réalisation des murets latéraux de la passe à poisson selon les prescription du CCTP et la géométrie figurant sur les plans du marché. Ce prix comprend : - o les coffrages en élévation des joues du murs à faces inclinées pour parement soigné fin, - o la fourniture et la mise en place des armatures HA B500B et ADx B235C, pour un ratio maximum de 100 Kg/m3 incluant les aciers en attente entre les différents plots de bétonnage ; - o le traitement particulier des zone de reprise de bétonnage de type joints secs et notamment l'emploi de coffrage grillage type Nerlat ou similaire ; - o la fourniture et la mise en œuvre du béton C 35/45 XC4 XF3 XM3- 385kg/m3 – PMES - G prestations définies aux articles 1.5.1 et 1.5.3 de l'annexe D du fascicule 65 du CCTG mesurées conformément à l'article 2.1 de la même annexe ainsi qu'à la norme NF EN 206 ; - o les contrôles de béton tel que décrit au CCTP ; - o le chanfreinage des arêtes vues ; - o le décoffrage ; - o la cure des bétons ; - o le réglage et la finition des surfaces non coffrées ; - o le cas échéant le traitement des surfaces vues par un produit soumis à l'agrément du Maître d'œuvre. Le Maître d'œuvre restera seul juge de la bonne exécution des parements et arêtes et des retenues éventuelles à appliquer si des imperfections sont constatées. Ce prix est rémunéré en deux fractions. - 45 % après la réalisation des coffrages et ferrailage - 45 % après le bétonnage, - 10 % après les différents traitements de finition des surfaces vues . LE METRE CUBE :	

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix H.T. en chiffres
	IV – ARCHE 3 - REALISATION DE LA PASSE A CANOES 401.00 SOUS-COUCHE DE MATERIAUX CONCASSES 100/200 Ce prix rémunère au mètre cube en place la fourniture, le transport, et la mise en œuvre de matériaux concassés 100/200 pour la réalisation des sous-couches de forme et toutes sujétions. LE METRE CUBE : 402.00 ENROCHEMENTS POUR LA REALISATION DE L'ASSISE DE LA RAMPE DE LA PASSE A CANOËS Ce prix rémunère au mètre cube la fourniture, le transport à pied d'œuvre et la mise en place d'enrochements organisés conformément au CCTP et aux plans du marché, y compris chargement, amenée, et toutes sujétions, dont validation des premiers mètres mis en oeuvre et présentation de la gamme de blocométrie à mettre en oeuvre. Une attention particulière sera portée à la bonne mise en oeuvre des enrochements et à leur appareillage. Les prix comprennent : - l'amenée, la préparation, la mise en place et le repli du matériel approprié pour la réalisation et la mise en œuvre des blocs d'enrochements conformément aux plans du marché ; - la fourniture et le transport des blocs d'enrochements massifs et non gélifs ; - le déplacement des blocs stockés sur le lieu des travaux ; - les travaux de terrassement complémentaires nécessaires à la bonne pose des blocs d'enrochements et le blocage en pied ; - la mise en œuvre des blocs selon les normes en vigueur et les règles de l'art notamment la mise en place soignée au grapin ou au godet ; - l'assistance manuelle pour le réglage des blocs en planéité ; - le contrôle du calage et de la stabilité des enrochements mis en place ; - le colmatage des vides avec des éléments plus petits ; - toutes les dispositions à prendre pour assurer la stabilité des berges durant toutes les phases de construction ; - les contraintes liées à la proximité du pont du Batelier. Ils tiennent compte des sujétions liées à la particularité du site et de l'ouvrage, des phasages d'exécution et des conditions d'accès.	

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix H.T. en chiffres
402.10	- FOURNITURE D'ENROCHEMENTS LIBRES 500/1200 KGS POUR ASSISE Ce prix rémunère au mètre cube la fourniture et le transport sur site et mise en dépôt des blocs d'enrochement 500/1200 kg conforme aux critères du CCTP. LE METRE CUBE :	
402.20	- MISE EN OEUVRE D'ENROCHEMENTS LIBRES 500/1200 KGS EN ASSISE Ce prix rémunère au mètre cube la mise en œuvre des blocs d'enrochement 500/1200 kg conforme aux critères du CCTP. Ce prix comprend la reprise et la mise en place d'enrochements présents sur place qui auront été autorisés à la réutilisation par la maître d'œuvre. LE METRE CUBE :	
403.00	ENROCHEMENTS POUR LA REALISATION DE LA RAMPE DE LA PASSE A CANOËS Ce prix rémunère au mètre cube la fourniture, le transport à pied d'œuvre et la mise en place d'enrochements organisés conformément au CCTP et aux plans du marché, y compris chargement, amenée, et toutes sujétions, dont validation des premiers mètres mis en oeuvre et présentation de la gamme de blocométrie à mettre en oeuvre. Une attention particulière sera portée à la bonne mise en oeuvre des enrochements et à leur appareillage. Les prix comprennent : - l'amenée, la préparation, la mise en place et le repli du matériel approprié pour la réalisation et la mise en œuvre des blocs d'enrochements conformément aux plans du marché ; - la fourniture et le transport des blocs d'enrochements massifs et non gélifs ; - le déplacement des blocs stockés sur le lieu des travaux ; - les travaux de terrassement complémentaires nécessaires à la bonne pose des blocs d'enrochements et le blocage en pied ; - la mise en œuvre des blocs selon les normes en vigueur et les règles de l'art notamment la mise en place soignée au grapin ou au godet ; - l'assistance manuelle pour le réglage des blocs en planéité ; - le contrôle du calage et de la stabilité des enrochements mis en place ; - toutes les dispositions à prendre pour assurer la stabilité des berges durant toutes les phases de construction ; - les contraintes liées à la proximité du pont du Batelier. Ils tiennent compte des sujétions liées à la particularité du site et de l'ouvrage, des phasages d'exécution et des conditions d'accès.	

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix H.T. en chiffres
	Le prix tient également compte des spécificités suivantes : - le revêtement de la rampe devra être réalisé en enrochements bétonnés formant un dallage (ou pavage) avec un minimum de joint en béton. Une attention particulière devra être portée sur la nature des enrochements proposés. - la partie visible de l'enrochement devra être posé de manière soigné afin de garantir une surface comportant un maximum de face rocheuse apparente. - le béton de percolation, même bien dosé, peut s'avérer mal résister dans le temps aux agressions du transport solide. Une fois érodés, les blocs positionnés ne devront pas être agressifs et rendre la rampe dangereuse. - le dallage (ou pavage) ne doit pas obligatoirement être parfaitement plan, l'important réside dans la non agressivité des surfaces.	
403.10	- FOURNITURE D'ENROCHEMENTS LIBRES 500/1200 KGS POUR AGENCEMENT EN PAVAGE Ce prix rémunère au mètre cube la fourniture et le transport sur site et mise en dépôt des blocs d'enrochement 500/1200 kg conforme aux critères du CCTP et calibrés géométriquement pour réaliser un agencement en dallage (ou pavage) avec un minimum de joint en béton et une face supérieure des enrochements plane non agressive. LE METRE CUBE :	
403.20	- MISE EN OEUVRE D'ENROCHEMENTS LIBRES 500/1200 KGS AGENCES EN PAVAGE Ce prix rémunère au mètre cube la mise en œuvre des blocs d'enrochement 500/1200 kg conforme aux critères du CCTP et agencés pour former un dallage (ou pavage) avec un minimum de joint en béton et une face supérieure des enrochements plane non agressive. Le montage au béton sera fait à l'avancement, aucune percolation des blocs par le haut ne sera tolérée. Si celle-ci était constatée, le démontage immédiat de l'enrochement sera demandée aux frais de l'entreprise ainsi que sont remontage. LE METRE CUBE :	
404.00	BÉTON POUR PERCOLATION DES ENROCHEMENTS SUR 1,50 M FINITION EN PAVAGE Ce prix rémunère au mètre cube la mise en œuvre de béton pour le liaisonnement des enrochements constitutifs la rampe de la passe à canoës y compris le lissage des joints de surface en finition soignée. Le béton C 35/45 XC2 XA1 XM3 - 385kg/m3 - PMES suivra le descriptif du CCTP et respectera les prestations définies aux articles	

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix H.T. en chiffres
	1.5.1 et 1.5.3 de l'annexe D du fascicule 65 du CCTG mesurées conformément à l'article 2.1 de la même annexe ainsi qu'à la norme NF EN 206-1. Le prix comprend la fourniture sur site, l'approche de la zone de travaux, le versement, la mise en place manuelle entre les enrochements, le repli, le nettoyage et l'évacuation du site et toutes sujétions. Il intègre notamment les frais liés aux prélèvements et aux contrôles effectués sur le béton lui-même ou ses constituants tel que défini au CCTP. Le prix tient également compte des spécificités suivantes : - le revêtement de la rampe devra être réalisé en enrochements bétonnés formant un dallage (ou pavage) avec un minimum de joint en béton. - le montage au béton sera fait à l'avancement, aucune percolation des blocs par le haut ne sera tolérée. Si celle-ci était constatée, le démontage immédiat de l'enrochement sera demandée aux frais de l'entreprise ainsi que sont remontage. - les joints de béton devront être fins et lisses. LE METRE CUBE :	

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix H.T. en chiffres
	V – ARCHE 2 ET 1 - AMENAGEMENT DES RAMPES DU SEUILS 501.00 SOUS-COUCHE DE MATERIAUX CONCASSES 100/200 Ce prix rémunère au mètre cube en place la fourniture, le transport, et la mise en œuvre de matériaux concassés 100/200 pour la réalisation des sous-couches de forme et toutes sujétions. LE METRE CUBE : 502.00 ENROCHEMENTS POUR L'AMENAGEMENT DES RAMPES DU SEUIL Ce prix rémunère au mètre cube la fourniture, le transport à pied d'œuvre et la mise en place d'enrochements organisés conformément au CCTP et aux plans du marché, y compris chargement, amenée, et toutes sujétions, dont validation des premiers mètres mis en oeuvre et présentation de la gamme de blocométrie à mettre en oeuvre. Une attention particulière sera portée à la bonne mise en oeuvre des enrochements et à leur appareillage. Les prix comprennent : - l'amenée, la préparation, la mise en place et le repli du matériel approprié pour la réalisation et la mise en œuvre des blocs d'enrochements conformément aux plans du marché ; - la fourniture et le transport des blocs d'enrochements massifs et non gélifs ; - le déplacement des blocs stockés sur le lieu des travaux ; - les travaux de terrassement complémentaires nécessaires à la bonne pose des blocs d'enrochements et le blocage en pied ; - la mise en œuvre des blocs selon les normes en vigueur et les règles de l'art notamment la mise en place soignée au grapin ou au godet ; - l'assistance manuelle pour le réglage des blocs en planéité ; - le contrôle du calage et de la stabilité des enrochements mis en place ; - le colmatage des vides avec des éléments plus petits ; - toutes les dispositions à prendre pour assurer la stabilité des berges durant toutes les phases de construction ; - les contraintes liées à la proximité du pont du Batelier. Ils tiennent compte des sujétions liées à la particularité du site et de l'ouvrage, des phasages d'exécution et des conditions d'accès.	

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix H.T. en chiffres
502.10	- FOURNITURE D'ENROCHEMENTS LIBRES 500/1200 KGS POUR RAMPE DU SEUIL Ce prix rémunère au mètre cube la fourniture et le transport sur site et mise en dépôt des blocs d'enrochement 500/1200 kg conforme aux critères du CCTP et calibrés géométriquement pour réaliser un agencement avec une face supérieure des enrochements plane non agressive. LE METRE CUBE :	
502.20	- MISE EN OEUVRE D'ENROCHEMENTS LIBRES 500/1200 KGS EN RAMPANT DU SEUIL Ce prix rémunère au mètre cube la mise en œuvre des blocs d'enrochement 500/1200 kg conforme aux critères du CCTP et agencés pour former une face supérieure des enrochements plane non agressive. Ce prix comprend, pour l'assise uniquement, la reprise et la mise en place d'enrochements présents sur place qui auront été autorisés à la réutilisation par la maître d'œuvre. LE METRE CUBE :	

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix H.T. en chiffres
	VI – CHEMIN DE PORTAGE - SIGNALÉTIQUE - PISTE D'ENTRETIEN 601.00 ENROCHEMENTS POUR LA RÉALISATION DU CHEMIN DE PORTAGE Ce prix rémunère au mètre cube la fourniture, le transport à pied d'œuvre et la mise en place d'enrochements organisés conformément au CCTP et aux plans du marché, y compris chargement, amenée, et toutes sujétions, dont validation des premiers mètres mis en œuvre et présentation de la gamme de blocométrie à mettre en œuvre. Une attention particulière sera portée à la bonne mise en œuvre des enrochements et à leur appareillage. Les prix comprennent : - l'amenée, la préparation, la mise en place et le repli du matériel approprié pour la réalisation et la mise en œuvre des blocs d'enrochements conformément aux plans du marché ; - la fourniture et le transport des blocs d'enrochements massifs et non gélifs ; - le déplacement des blocs stockés sur le lieu des travaux ; - les travaux de terrassement complémentaires nécessaires à la bonne pose des blocs d'enrochements et le blocage en pied ; - la mise en œuvre des blocs selon les normes en vigueur et les règles de l'art notamment la mise en place soignée au grapin ou au godet ; - l'assistance manuelle pour le réglage des blocs en planéité ; - le contrôle du calage et de la stabilité des enrochements mis en place ; - toutes les dispositions à prendre pour assurer la stabilité des berges durant toutes les phases de construction ; - les contraintes liées à la proximité du pont du Batelier. Ils tiennent compte des sujétions liées à la particularité du site et de l'ouvrage, des phasages d'exécution et des conditions d'accès. Le prix tient également compte des spécificités suivantes : - le revêtement du chemin de portage devra être réalisé en enrochements bétonnés formant un dallage (ou pavage) avec un minimum de joint en béton. Une attention particulière devra être portée sur la nature des enrochements proposés. - la partie visible de l'enrochement devra être posé de manière soignée afin de garantir une surface comportant un maximum de face rocheuse apparente. - le béton de percolation, même bien dosé, peut s'avérer mal résister dans le temps aux agressions du transport solide. Une fois érodés, les blocs positionnés ne devront pas être agressifs et rendre le chemin dangereux.	

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix H.T. en chiffres
601.10	- le dallage (ou pavage) ne doit pas obligatoirement être parfaitement plan, l'important réside dans la non agressivité des surfaces. - FOURNITURE D'ENROCHEMENTS LIBRES 500/1200 KGS POUR CHEMIN DE PORTAGE Ce prix rémunère au mètre cube la fourniture et le transport sur site et mise en dépôt des blocs d'enrochement 500/1200 kg conforme aux critères du CCTP et calibrés géométriquement pour réaliser un agencement en dallage (ou pavage) avec un minimum de joint en béton et une face supérieure des enrochements plane non agressive. LE METRE CUBE :	
601.20	- MISE EN OEUVRE D'ENROCHEMENTS LIBRES 500/1200 KGS POUR CHEMIN DE PORTAGE Ce prix rémunère au mètre cube la mise en œuvre des blocs d'enrochement 500/1200 kg conforme aux critères du CCTP et agencés pour former un dallage (ou pavage) avec un minimum de joint en béton et une face supérieure des enrochements plane non agressive. Le montage au béton sera fait à l'avancement, aucune percolation des blocs par le haut ne sera tolérée. Si celle-ci était constatée, le démontage immédiat de l'enrochement sera demandée aux frais de l'entreprise ainsi que sont remontage. LE METRE CUBE :	
602.00	BÉTON POUR PERCOLATION DES ENROCHEMENTS DU CHEMIN DE PORTAGE Ce prix rémunère au mètre cube la mise en œuvre de béton pour le liaisonnement des enrochements constitutifs du chemin de portage y compris le lissage des joints de surface en finition soignée. Le béton C 35/45 XC2 XA1 XM3 - 385kg/m3 - PMES suivra le descriptif du CCTP et respectera les prestations définies aux articles 1.5.1 et 1.5.3 de l'annexe D du fascicule 65 du CCTG mesurées conformément à l'article 2.1 de la même annexe ainsi qu'à la norme NF EN 206-1. Le prix comprend la fourniture sur site, l'approche de la zone de travaux, le versement, la mise en place manuelle entre les enrochements, le repli, le nettoyage et l'évacuation du site et toutes sujétions. Il intègre notamment les frais liés aux prélèvements et aux contrôles effectués sur le béton lui-même ou ses constituants tel que défini au CCTP.	

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix H.T. en chiffres
603.00	Le prix tient également compte des spécificités suivantes : - le revêtement du chemin devra être réalisé en enrochements bétonnés formant un dallage (ou pavage) avec un minimum de joint en béton. - le montage au béton sera fait à l'avancement, aucune percolation des blocs par le haut ne sera tolérée. Si celle-ci était constatée, le démontage immédiat de l'enrochement sera demandée aux frais de l'entreprise ainsi que sont remontage. - les joints de béton devront être fins et lisses. LE METRE CUBE : FOURNITURE ET POSE D'UNE SIGNALÉTIQUE DE SECURITE POUR EMBARCATION NAUTIQUE Ce prix rémunère forfaitairement la fourniture et la mise en œuvre de la signalétique définitive de sécurité pour embarcations nautiques tel que décrit dans le CCTP et sur les plans du marché. Il comprend, la fourniture des panneaux et des accessoires, les dispositifs de fixation au pont, les fondations lorsque nécessaire, l'acheminement de la signalétique sur site, la mise en œuvre quelque soit la technique employée notamment le recours à la pose en acrobatique contre le parement du pont. Description de la signalétique à positionner sur le pont : - Arche n°4 : interdite aux baigneurs et embarcations => deux panneaux 0.80 m x 0.80 m - Arche n°3 : passage privilégié aux embarcations pour faibles débits jusqu'aux forts débits, baignade non interdite => trois panneaux (1u 0.80 x 0.80 m + 2 u 0.60 x 0.40 m) - Arche n°1 et 2 : passage possible des embarcations pour les débits moyens à forts, baignade non interdite, - Rive gauche passage à pied pour le portage des canoës => un panneau 0.80 x 0.80 m ; Description de la signalétique à positionner approximativement 200m en amont du pont du batelier : - fourniture d'un panneau, cadre et poteaux, avec une signalétique validée par la FFCK identique à celle définie sur le pont rappelée en grand format (3.00 m x 1.50 m) ; - la note de calculs et les ancrages permettant de respecter les spécifications de calcul de la norme XP P98-550 concernant la signalisation routière verticale ; - le terrassement nécessaire à la réalisation des massifs d'ancrage en béton armé ; - le béton et les fourreaux, (le volume total à mettre en œuvre est deux (2) mètre cube) ; - la pose et l'assemblage du panneau et des montants.	

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix H.T. en chiffres
604.00	Le prix tient également compte des spécificités suivantes constitutives des panneaux, supports et accessoires : - les panneaux sont constitués d'une tôle en aluminium demi dur de qualité minimale de 2mm d'épaisseur sertie dans un couvre-chant en aluminium filé anodisé. - le couvre-chant est préformé par cintrage mécanique pour épouser parfaitement le contour de la tôle. - le matériau utilisé est un alliage AL Mg Si O5 T52, anodisé 10micron, et présente une résistance à la traction de 150N/mm2 minium. - les différentes parties du couvre-chant sont bien jointives et solidarisées entre elles à l'aide d'éclisses légèrement cintrées, de 60mm de longueur au moins et de largeur légèrement supérieure à la gorge arrière du couvre-chant et dont les faces latérales sont striées en crêtes de poisson dirigées vers l'intérieur. L'éclisse est rivetée au couvre-chant au moyen de rivets en métal inoxydable. - la nervure centrale du couvre-chant est rabattue mécaniquement sur la face arrière du panneau par une série continue de cinq marques minimum par cm. Aucune marque ne peut apparaître sur la face avant du panneau après l'éclissage et le sertissage. - l'assemblage doit résister à une traction de 2500N. le couvre-chant est anodisé avant usinage. - les films rétro-réfléchissants sont appliqués sur toute la surface du panneau avant la pose des couvre-chants. - les poteaux constitués de tubes ronds de 76mm de diamètre de 2.9mm d'épaisseur. Ils sont en acier galvanisés par trempage à chaud et non peints. Ils sont pourvus en leur sommet d'une calotte de protection grise en poly acétate empêchant la pénétration des eaux. Ils sont pourvus en leur base d'un trou permettant l'introduction d'une tige anti-rotation. - la fourniture des panneau comprend également toute les éléments nécessaires à leurs fixations : brides, potences murales, poteaux, calottes, tiges d'ancrages. LE FORFAIT : DEBROUSSAILLAGE, DEFRICHEMENT, DEBOISAGE DANS L'EMPRISE DU DPF Ce prix rémunère, au mètre carré de surface mesurée en place en projection horizontale, le débroussaillage, défrichage et déboisage située sur le Domaine Public Fluvial sur l'emprise de la piste en rive droite (dimension informative :110 m de long x 4 à 5 m de large) tel qu'indiqué au CCTP. Les surfaces concernées seront désignées par le Maître d'œuvre. Le prix comprend notamment : - l'abattage, l'élagage et le dessouchage des arbres ; - le tronçonnage des troncs et branches d'un diamètre supérieur à 0.20 m en éléments de 1.00 m, le chargement, transport et déchargement	

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix H.T. en chiffres
605.00	du bois au lieu indiqué par le maître d'œuvre dans un rayon de 20 kms ; - l'évacuation des souches et branches au dépôt définitif de l'entrepreneur agréé par le Maître d'œuvre ; - le remblaiement soigné et compacté des fouilles résultant du dessouchage ainsi que le nettoyage et la remise en forme du terrain naturel. - l'arrachage des taillis, broussailles et arbres dont la circonférence mesurée à 1 m du sol est inférieure ou égale à 0,20 m ; - le comblement des vides et cavités jusqu'au niveau du terrain naturel - l'évacuation de ces produits au dépôt définitif de l'entrepreneur agréé par le Maître d'œuvre, - les frais d'évacuation des matériaux conformément au SOSED. LE METRE CARRE : AMENAGEMENT D'UNE RAMPE D'ACCES - STABILISATION PONCTUELLE DE BERGES - PISTE Ce prix rémunère au forfait l'aménagement d'une rampe d'accès au droit du chemin rural n°1, l'aménagement de la piste tel qu'indiqué au CCTP ainsi que les stabilisations ponctuelles de berges sur le linéaire de la piste lorsque nécessaire. Il comprend toutes sujétions liées au décapage de terre végétale, déblais en terrain de toute nature, stockage provisoire de matériaux, géotextile de protection, apports de matériaux, stabilisation ponctuelle de la piste en enrochements, couche de forme et couche de roulement en GNT 0/31.5, remise en état en fin de chantier et mise en place d'une végétation adaptée. L'implantation définitive de la piste, tout en restant dans les emprises du DPF, sera proposée par l'entrepreneur et soumise à l'agrément du maître d'œuvre. LE FORFAIT :	